



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E86828

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2024

ÉDITÉ LE

15/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2008
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 29/12/2015
8 000

Raison sociale : E.A.M.

5, RUE DU SAUVAGEON
77320 LESCHEROLLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 504510637

Téléphone : 01 64 04 87 90
Portable : 06 70 82 89 81

Fax :

Siret : 504 510 637 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2115945

Site Internet : www.entreprisemarco-chauffage.fr
E-mail : eam.plomb@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5568298504

Responsabilité légale :
VALTRE NATHALIE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5568298504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/04/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	11/06/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/06/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.